



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-08-2026 /

Dossier complet le : 03-09-2026 /

N° d'enregistrement : 021946/KK P

1 Intitulé du projet

Installation agrivoltaïque composée d'ombrières d'élevage sur la commune de Saint Philbert de Bouaine (85660) de type ombrière photovoltaïque.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NOUVERGIES

Raison sociale

SA

N° SIRET

50351108100054

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

BOURRELIER

Prénom(s)

Jean Claude

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une capacité de puissance injectée limitée à 5MW sur la commune de Saint Philbert de Bouaine. Le site d'implantation est situé sur un terrain en activité de culture de maïs. La parcelle concernée est la ZA10 d'une superficie totale de 13.6 hectares. Les panneaux seront fixés sur des rangées de tables photovoltaïques espacées entre elles de 8.7m, fixées dans le sol avec une hauteur minimale de 1.5 m. Les structures seront ancrées au sol à l'aide de pieux battus béton. Un réseau de câbles enterrés acheminera le courant des onduleurs sur l'emprise du site vers une cabine électrique d'une emprise au sol de 15 m². L'installation sera raccordée au réseau par le biais d'une ligne souterraine depuis le projet pour atteindre un poste source à 3Km. (Voir schéma d'implantation en Annexe)

4.2 Objectifs du projet

Le projet a vocation environnementale et a pour objectif de produire 6200 MWh/an d'électricité décarbonnée. La taille de ce projet est adaptée à l'échelle du territoire et permet à la commune de disposer d'une centrale de production ENR en phase avec le cadre réglementaire souhaité par la loi d'Accélération des Énergies Renouvelables. Elle est raccordable sur le poste source local. Ce projet contribue à l'accroissement des parts d'énergies renouvelables dans la production française sans conflit d'usage. Le projet répond à ces objectifs en contribuant avec une puissance de 5 MW pour une production de 6.2 GWh/an, soit la consommation électrique annuelle de 2000 personnes. Un bénéfice d'environ 180 Tonnes de CO₂ par an est attendu par la production d'électricité photovoltaïque.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée du chantier est estimée entre 6 et 9 mois et sera séquentielle en 4 étapes: 1. Préparation du terrain. Le terrassement sera très limité, voir inexistant, le terrain étant déjà plat et bien orienté. Une clôture anti-intrusion sera installée autour de l'emprise du projet. La clôture sera d'une hauteur de 1.8m. 2. Pose des réseaux enterrés. Ouverture des tranchées et mise en place du réseau électrique à environ 50 cm de profondeur. 3. Pose des structures et panneaux. Les structures métalliques seront installées au sol à l'aide de pieux battus. Les panneaux seront vissés sur les structures, et le réseau interne sera câblé (Onduleurs - Chaines). 4. Pose de cabines électriques HT préfabriquées en bardage bois pour une meilleure intégration paysagère et raccordement au réseau public par le gestionnaire de réseau.

Calendrier prévisionnel : 1. Préparation du terrain. Octobre 2. Ouverture des tranchées et mise en place du réseau électrique à environ 50 cm de profondeur : novembre 3. Fondations, structures métalliques et panneaux : décembre, janvier et février 4. Installation du poste de livraison et raccordement au réseau public par le gestionnaire de réseau. Mars

L'accès au chantier se fera par le chemin présent sur la parcelle au Sud-Est. Les travaux sur le chantier se feront de jour. La nuit, la zone de chantier ne sera pas éclairée afin de supprimer les nuisances lumineuses. Les travaux se limiteront aux jours de semaine. Pas de bâtiment d'élevage de 1 500 m² Pas de dalot car le franchissement du ruisseau ne change pas de l'état actuel. Les travaux d'ensemencement nécessaires à la mise en place de la prairie : 1. L'ensemencement n'est pas une simple finition : c'est une opération planifiée dès la conception. La Charte FNO impose un

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque est prévue pour être exploitée pour une durée de 25 ans minimum. Lors de sa phase d'exploitation, elle sera supervisée quotidiennement par nos équipes internes grâce à un logger à distance intégré dans les onduleurs. Deux passages annuels sont prévus pour la maintenance préventive: une pour le nettoyage des panneaux et une pour les contrôles techniques et réglementaires des installations électriques. Un plan de maintenance sera mis en place, définissant les missions du technicien, à savoir : - Maintenance préventive (contrôle des tables/modules, thermographie infrarouge, validation données de contrôle) - Maintenance curative (intervention sur site lors d'une alerte de défaillance de l'installation). En fin d'exploitation, le site sera : - soit rénové, les panneaux et onduleurs remplacés par des équipements neufs - soit remis en état afin de laisser le terrain tel qu'à son état initial. Dans tous les cas les éléments retirés (Panneaux, Onduleurs, Structures métalliques, Câbles) seront recyclés par la filière de valorisation dédiée (SOREN).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee Surface solarisee: (La surface solarisee correspond a la surface projetee au sol des tables inclinees a 20°) Nb de panneaux puissance de la centrale surface cabines electriques surface reserve incendie	(84211, m²) (26230, m²) (9400, unite) (5, MWc) (50, m²) (100, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Saint Philbert de Bouaine est soumise au PLUi, la parcelle est en zonage A : Agricole

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF I 520016248 BOCAGE RELICTUEL DE LA LANDE A ST-COLOMBAN 2,35 km 520616258 PRAIRIES ET BOIS TOURBEUX DU MARAIS GATE 5,01 km 520007302 FORET DE TOUVOIS ET DE ROCHESERVIERE, VALLEE DE LA LOGNE ET DE SES AFFLUENTS 7,75 km ZNIEFF de type II 520013079 VALLEE DE LA MAINE A L'AVAL
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZPS FR5210008 Lac de Grand Lieu 12,94 km FR5212001 Marais de Goulaine 19,86 km ZSC FR5200625 Lac de Grand-Lieu 12,52 km FR5200621 Estuaire de la Loire 18,37 km FR5202009 Marais de Goulaine 19,86 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Les déplacements seront essentiellement réalisés durant la partie travaux (6 mois) pour acheminer les engins de travaux et le matériel. En dehors de la phase de chantier, aucune intervention récurrente n'est prévue.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Durant la phase chantier, des émissions sonores seront présentes, notamment pour le nivellement du terrain et le battage des pieux. Le chantier se déroulera en semaine et de jour.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La phase chantier génère de faibles vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le terrain est situe dans une zone rurale. Le patrimoine architectural et culturel ne sera pas impacte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet agricole consiste donc a installer une exploitation d'ovins sur la parcelle ZA 10, le projet remplace une parcelle cultivee (maïs) par un élevage ovin sous panneaux photovoltaïques. L'élevage ovin est compatible avec l'agrivoltaïsme (décret 2024- 318) et le paturage permet de maintenir une activité agricole tout en produisant de l'énergie renouvelable. Le passage de

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d’être cumulées avec d’autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le choix technique des pieux battus réduit les surfaces imperméabilisées. Les tables seront espacées de 8.7m et un écartement entre panneaux de 5 à 10 mm afin de laisser des surfaces libres pour l'écoulement des eaux de pluies. L'installation photovoltaïque possède une structure modulaire qui lui permet de s'adapter de manière flexible à des mouvements du sol. Dans ces conditions, le projet est très peu vulnérable au risque de retrait gonflement des argiles. L'enjeu principal concerne la portance des installations. Contrairement à une construction classique en béton, la centrale solaire représente peu de charge, ce qui explique la possibilité de réaliser des fondations moins intrusives tout en garantissant la stabilité des ouvrages : des pieux battus. Une étude géotechnique adaptée sera réalisée, et tiendra compte de l'alea retrait gonflement des argiles éventuellement présent sur le site. Cette dernière déterminera, le cas échéant, des mesures spécifiques à mettre en place (dont le dimensionnement et la profondeur des pieux). Réduction du risque d'incendie : Pour réduire le risque d'incendie induit par la présence du parc solaire, un certain nombre de mesures répondant aux prescriptions du SDIS ont été intégrées dans l'élaboration du projet : Une piste interne de 4 m permettant la circulation autour de l'installation et où la végétation sera maintenue rase ; Le poste électrique sera équipé d'extincteurs à poudre ; Deux citernes souples d'eau seront installées. Le portail d'accès au site sera équipé d'un dispositif de fermeture sapeur-pompier. Implantation de la centrale à plus de 10m des haies existantes Faune et flore: (Mesure d'évitement pendant la phase de travaux et d'exploitation) Nous allons éviter le ruisseau et ses abords : - Cote Ouest sur une bande de 4 m de large, en plantant une barrière type HEDAS tout le long du linéaire. Cote Est, nous

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situe a distance des zonages environnementaux et patrimoniaux, et ses impacts sont consideres comme faibles. Compte tenu de la taille reduite du projet et des mesures d'evitement des enjeux mises en place, nous estimons qu'il peut etre dispense de la realisation d'une etude environnementale

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DAMMAK

Prénom Hichem

Qualité du signataire Chef de Projet

À Nantes

Fait le 03-08-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)